

## LES PARTENARIATS

Le partenariat peut se définir en tant qu'« association d'acteurs qui, par leur action commune, peuvent se fixer des objectifs qu'individuellement ils ne pourraient atteindre » (Lange, 2003).

G. Pelletier (1997) quant à lui affirme que le partenariat institutionnalise en quelque sorte une coopération (que l'on suppose relativement ancienne) et exige un certain nombre de principes : intérêt mutuel des partenaires, principe d'égalité, principe d'autonomie, principe de coopération et principe d'évolution (inscription dans un espace-temps limité nécessitant une évaluation continue dont la résultante peut se traduire par des changements ou une cessation de l'entente de coopération.[1]

Pour Alain BOURDIN : « Un intérêt possible de la notion de gouvernance par rapport aux sciences et techniques du management urbain est de donner à cette action instituante toute son importance dans la réflexion et dans la pratique. Le management urbain (en particulier dans sa dimension publique) traite fort bien de tout ce qui concerne le partenariat, les coalitions, la concertation et il nous montre comment associer ces pratiques désormais inévitables avec les techniques modernes de gestion des entreprises, les nouveaux modes de conception et d'organisation des projets, les nouveaux savoirs sur la ville[2] ».

Par conséquent, le partenariat est toute forme d'alliance active entre deux ou plusieurs acteurs. Ces acteurs sont intéressés par la mutualisation de leurs moyens, tout en préservant leurs indépendances, afin de résoudre un problème ou satisfaire un besoin. Autrement dit, c'est toutes les relations formalisées par des contrats entre les différents acteurs et institutions du territoire.

De ce fait, Les activités, mises en œuvre dans le cadre de partenariat institutionnel, au niveau national et au niveau wilayale, ont pour objectif de :

- partager des bonnes pratiques et mettre en œuvre des recommandations de politiques publiques
- améliorer les capacités de leadership des autorités locales.
- renforcer les capacités des autorités locales en promouvant la bonne gouvernance, la transparence, la responsabilité vis-à-vis des citoyens, les comportements éthiques et des manières de prévenir et combattre la corruption
- encourager la participation des citoyens comme un moyen de renforcer la responsabilité des autorités locales vis-à-vis de ceux-ci

Les partenaires et bénéficiaires incluaient :

- Les autorités locales et régionales (maires et conseillers municipaux).

- Les associations nationales des autorités locales et régionales.
- Les organisations de la société civile et les médias.
- Les représentants des gouvernements nationaux.
- Les membres des délégations respectives au Congrès.

---

[1] Guy Pelletier 1997 « Le partenariat du discours à l'action » in Education et partenariat, La revue des échanges Vol. 14 n°3, sept 1997

[2] Alain BOURDIN, Gouvernance, appartenances sociales et gestion des services urbains, les annales de la recherche urbains N°80-81, décembre 1998, P 182.